



Pap Ndiaye place les chefs d'établissement en première ligne contre le harcèlement scolaire

Un mois après le suicide de Lindsay, le ministre de l'Éducation annonce ce lundi une série de dispositifs. À commencer par une heure de sensibilisation à mettre en place... dès cette semaine.

Thomas Poupeau

LE DRAME DE LINDSAY a secoué la Rue de Grenelle. Un mois jour pour jour après le suicide de cette adolescente de 13 ans, harcelée par des camarades de classe, le ministère de l'Éducation nationale présente son plan d'action pour lutter contre ce fléau. Chaque année, entre 800 000 et 1 million d'élèves en sont victimes. Le sujet est devenu la « priorité absolue » de la rentrée. En première ligne : les chefs d'établissement, alors que les parents de Lindsay ont déposé plainte contre l'institution scolaire, et notamment la direction de son collège, estimant que celle-ci n'avait rien fait pour aider leur fille.

Les 7 000 principaux de collège ont dès ce lundi pour consigne d'organiser dans la semaine « une heure de sensibilisation sur la thématique du harcèlement et des réseaux sociaux ». Concrètement, indique le ministère dans une note, « cette heure sera l'occasion de rappeler la manière dont l'usage des réseaux sociaux peut accentuer les phénomènes de harcèlement, de souligner la responsabilité de chacun et de répondre aux questions des élèves ».

« Précipitation », dénoncent les intéressés

Qu'en disent les principaux concernés ? « C'est lamentable », résume Bruno Bobkiewicz, secrétaire général du SNPDEN-Unsa, à propos de cette heure à organiser. Plus

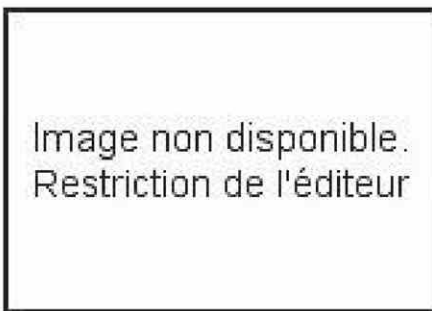
généralement, il s'interroge sur le fond. « Quels sont les moyens réellement engagés, à part mettre des ressources à disposition ? On décharge la responsabilité sur les chefs d'établissement... joli signal du patron », s'agace celui qui dirige la cité scolaire Berlioz, à Vincennes (Val-de-Marne).

Contacté, Gaël, un principal non syndiqué de région parisienne, partage le constat. « Toujours pareil : il y a un drame, c'est l'émotion, et le ministre croit qu'il suffit d'appuyer sur un bouton pour régler le souci. Ils calment l'opinion publique, mais ils n'arrêtent pas le harcèlement », s'emporte celui qui « ne sait pas » comment il va pouvoir organiser l'heure de sensibilisation pour ses 600 collégiens. Le SNPDEN-Unsa a dénoncé la « précipitation » de l'opération, suggérant aux collègues de « ne pas agir ».

Pour la rentrée, plusieurs dispositifs ont déjà été engagés. À commencer par la mise en place d'une mesure d'éloignement pour un élève harceleur à l'école primaire. La Rue de Grenelle ajoute que « le chef d'établissement pourra engager une procédure disciplinaire à l'encontre d'un élève qui se rendrait coupable de harcèlement ou de cyberharcèlement à l'égard d'élèves d'un autre établissement ». Là-dessus, engager une procédure contre les persécuteurs devient « obligatoire », précise-t-on chez Pap Ndiaye. « Sur le principe, qui serait contre cela ? » interroge

Anaëlle, mère de deux collégiens dans le Val-de-Marne. « Virer du site celui qui agresse les autres est une bonne solution. La question, c'est : est-ce que ce sera appliqué ? Idem pour le reste. Les parents de harceleurs savent mettre la pression sur une direction. »

Par ailleurs, dès septembre, au sein des établissements, un adulte « référent harcèlement » – comme l'infirmier, le CPE ou un prof – sera désigné et bénéficiera d'une rémunération supplémentaire. Les associations gérant les numéros verts dédiés au harcèlement (le 30.18 et le 30.20) verront leur subvention augmenter. Enfin, 100 % des écoles, collèges et lycées seront engagés dans le programme PHARe – ce qui devait déjà être le cas pour 2022 – et les chefs d'établissement devront signaler les faits préoccupants au procureur via l'article 40 du Code pénal.



Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais), le 26 mai. Les grilles du collège de Lindsay, 13 ans, décédée le 12 mai, étaient couvertes d'hommages.

PHOTOPORTRAIT LA VOIX DU NORD / SEVERINE COURBE

